

CONCOURS COMMUN MINES-PONTS 2021



CORONAVIRUS

PROTOCOLE SANITAIRE DESTINE AUX CENTRES D'ECRIT ET AUX CANDIDATS

DATE DE MISE A JOUR : 25.01.2021

Ce protocole ne se substitue pas à la réglementation relative aux ERP mais vient, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, s'ajouter à cette réglementation.

Il décrit de manière opératoire les recommandations de la direction générale de l'administration et de la fonction publique du 15.12.2020.

Le port du masque (conforme aux normes en vigueur) est obligatoire tout le temps, y compris pendant les épreuves.



CANDIDATS :

Les candidats positifs ou cas contact doivent respecter les règles d'isolement en vigueur.

Des consignes particulières et adaptées seront fixées au cas par cas pour les candidats bénéficiant d'aménagement.

ARRIVEE SUR LE SITE DU CENTRE D'ECRIT LE MATIN : masques, solution hydro-alcoolique, distanciation

Au moment de franchir le portail d'entrée du site, les candidats montrent leur pièce d'identité et leur convocation aux surveillants postés à l'entrée **en les tenant à bout de bras.**

Ils doivent, au moment de franchir le portail, porter un masque couvrant le nez et la bouche et procéder à un nettoyage de leurs mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à leur disposition sous forme de distributeurs. Le contrôle d'identité est réalisé sur des candidats qui seront invités à décrocher leur masque d'une des deux oreilles.



Les surveillants postés au portail d'entrée pour le contrôle d'accès portent un masque.

L'attente au portail génère une file dans laquelle **la distance d'un mètre minimum entre les personnes, doit être respectée.**

En prévision de cette file d'attente, il est demandé aux candidats de se présenter 1 heure avant l'heure de début des épreuves dans les lycées et 1 heure et 30 minutes avant l'heure de début des épreuves dans certains centres d'écrit qui le préciseront.

Le cheminement dans le centre d'écrit jusqu'à la salle d'examen se fait, masque sur le visage, en respectant en permanence la distance d'un mètre minimum entre les candidats. Des surveillants, placés le long du parcours des candidats jusqu'à leur salle d'examen s'assurent du respect de ces distances entre les candidats.

A l'intérieur du site d'examen, la localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible.

Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.



LA SALLE D'EXAMEN : nettoyage, distanciation, masques, pas de climatisation ni de ventilateurs, aération

L'entrée dans la salle d'examen se fait candidat par candidat dans les salles de moins de cinquante candidats et la file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que **la distance d'un mètre minimum** entre les personnes soit assurée.

Dans les salles de plus de cinquante candidats, les candidats entrent par plusieurs entrées avec les consignes de placement adéquates (ex : entrée par le fond des candidats placés au fond, entrée par l'avant des candidats placés à l'avant).

La file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que **la distance d'un mètre minimum** entre les personnes soit assurée.

Les tables et chaises auront été nettoyées avec un produit virucide chaque jour avant le début des épreuves du matin.

Les poignées de porte et les interrupteurs auront également été nettoyés.

La salle aura été aérée avant le début des épreuves du matin et sera à nouveau aérée entre chaque épreuve et chaque soir après la sortie des candidats.

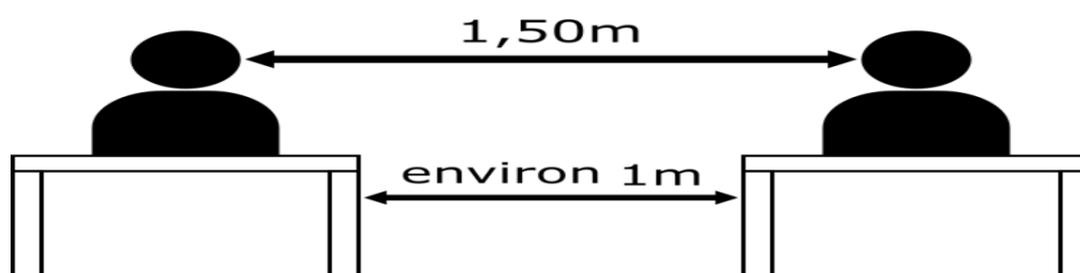


Les copies et les brouillons auront été distribués avant l'arrivée des candidats par un surveillant portant un masque et ayant nettoyé au préalable ses mains avec une solution hydro-alcoolique.

Les vérifications d'identité se font de la manière suivante : **le candidat tend sa pièce d'identité et sa convocation (bras tendu) et le surveillant effectue la vérification à un mètre de distance en demandant au candidat de décrocher son masque d'une des deux oreilles.**

Les sujets sont distribués par un surveillant portant un masque et ayant nettoyé au préalable ses mains avec une solution hydro-alcoolique.

Les candidats composent sur des tables qui sont espacées entre elles de manière à ce qu'au minimum 1 mètre cinquante sépare chaque candidat « nez à nez ».



Il est obligatoire pour les candidats de composer avec leur masque.

Si, au cours d'une épreuve, le candidat souhaite boire ou se restaurer légèrement, il doit procéder comme suit :

-Se désinfecter les mains avec une SHA

-Décrocher son masque sur une oreille pour boire et/ou manger

-Repositionner son masque et se désinfecter à nouveau les mains avec une SHA



Il est fait appel au sens de responsabilité individuelle des candidats.

A la fin de chaque épreuve, après avoir déposé leur copie dans une **bannette ou corbeille** présentée par un surveillant dont les mains auront été préalablement

désinfectées avec une SHA, les candidats sortent un par un dans les salles de moins de cinquante candidats et le cheminement dans le centre d'écrit se fait en respectant toujours **la distance minimum d'un mètre** entre chaque personne.

Dans les salles supérieures à cinquante candidats, la sortie se fait par rangée.

Ces consignes valent pour les épreuves du matin et celles de l'après-midi.

Le non-respect par un candidat des consignes sanitaires, dûment constaté par un surveillant ou le chef de centre, entraînera l'exclusion du candidat de l'épreuve concernée.

LE DEJEUNER SUR LE SITE D'ECRIT : Pas de restauration garantie, sac plastique doublé fermé pour les déchets et le masque usagé, distanciation

Les candidats qui ne pourront bénéficier d'aucune offre de restauration collective sur le site d'écrit sont invités à apporter leur déjeuner.



La prise du déjeuner **dans un espace en extérieur (cours, pelouses ou en-dehors du site d'écrit) est obligatoire, les couloirs et espaces intermédiaires du site d'écrit étant proscrits.**

Il est fait appel au sens des responsabilités des candidats et au respect des règles de distanciation en vigueur lors de la pause déjeuner.

Tous les déchets seront conservés par les candidats dans un sac plastique doublé fermé hermétiquement (lequel devra contenir le masque usagé remplacé en milieu de journée) et emporté par le candidat chez lui à la fin de chaque journée d'épreuves.

Les candidats qui bénéficieront d'un service de restauration le midi seront informés avant les épreuves (mention sur leur convocation) et devront dans ce cas suivre strictement les consignes sanitaires mises en place dans les réfectoires ou cafétérias.

UTILISATION DES SANITAIRES : Consignes habituelles de lavage des mains (avant et après utilisation des sanitaires)



Pas d'utilisation des essuie-mains en textile qui devront être retirés ou des sèche-mains électriques qui devront être débranchés (à défaut une signalétique explicite devra être apposée les interdisant).

Si possible, fermer le robinet avec le coude.

En plus du savon, une solution hydro-alcoolique au format distributeur sera mise à disposition.

Une régulation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera effectuée de manière à ce que la distance d'un mètre entre les personnes soit toujours respectée. Les centres d'écrit afficheront cette consigne devant les sanitaires.

Les sanitaires seront nettoyés plusieurs fois par jour et si possible aérés.

DEPART DU SITE D'ECRIT : distanciation, port du masque jusqu'à la sortie



Le départ des candidats à la fin de chaque journée se fait dans les mêmes conditions que l'arrivée et la sortie pour la pause déjeuner : sortie de la salle d'examen candidat par candidat ou par rangée, cheminement des candidats sur le site d'écrit en respectant la distance minimale d'un mètre entre chaque personne. Des surveillants, le long du parcours des salles d'examen vers la sortie du centre d'écrit veillent au respect strict de cette consigne ainsi qu'au port du masque jusqu'au portail de l'établissement.

MOYENS DE TRANSPORT POUR ACCEDER AUX SITES D'ECRIT

Pour se rendre dans les centres d'écrit et en revenir, il est conseillé aux candidats, dans la mesure du possible, de privilégier **un moyen de transport individuel**.

A défaut, en cas d'utilisation des transports en commun, les mesures barrières décrites pour le site d'écrit sont à appliquer (y compris le port du masque sur le nez et la bouche et l'utilisation de gel ou solution hydro-alcoolique) : **la distanciation est à privilégier.**

Dans la mesure du possible, privilégier un hébergement de proximité (hôtel) pour la durée des épreuves.

RECAPITULATIF DES CONSIGNES

Pour les candidats

- Prévoir une arrivée anticipée en prévision des files pour entrer sur le site d'écrit (1 heure)
- Porter un masque conforme aux normes en vigueur dès l'entrée sur le site d'écrit et sur le trajet vers le site d'écrit et au retour
- Prévoir d'apporter au minimum deux masques par journée
- Pratiquer la distanciation sociale
- Prévoir d'apporter son déjeuner et conserver les déchets et les masques usagés dans un sac plastique fermé hermétiquement (si possible doublé) à rapporter chez soi chaque soir.
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydro-alcoolique pour le nettoyage des mains pendant le trajet aller vers le centre d'écrit et le trajet retour du centre d'écrit.

Pour les chefs de centre

- Désigner un référent COVID
- Prévoir une ouverture du site d'écrit 1 heure minimum avant l'heure de début de la première épreuve du matin.
- Prévoir un nombre suffisant de surveillants pour veiller au lavage des mains à l'entrée du site avec du gel ou une solution hydro-alcoolique et faire respecter les distances entre les personnes à l'intérieur du site d'écrit
- Prévoir le nettoyage complet des salles avant chaque journée d'épreuves, nettoyage des tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier et couloirs compris
- Dans les sanitaires, supprimer les essuie-mains en textile, prévoir un nettoyage complet avant chaque journée d'épreuve et si possible en journée ainsi qu'une aération.
- Supprimer la climatisation et les ventilateurs mais prévoir l'aération des salles d'examen avant les épreuves, entre les épreuves et après les épreuves.
- Veiller à la mise à disposition de masques (1 masque par demi-journée) pour tous les surveillants et intervenants sur le site des épreuves et au bon respect du port du masque sur le nez et la bouche.
- Le chef de centre ou le référent COVID veilleront à ce que tous les surveillants reçoivent et appliquent les consignes sanitaires décrites dans ce protocole.